

DOSSIER-PATIENT

Les pharmaciens doivent tenir un dossier pour chacun de leurs patients afin de mieux les conseiller dans la prise de leurs médicaments.

Lors de votre passage à la pharmacie, l'équipe du laboratoire peut vérifier votre identité en vous demandant votre numéro d'assurance maladie, votre date de naissance et votre adresse. Elle s'assure, par la même occasion, que vos renseignements personnels sont bien enregistrés dans votre dossier.

Votre dossier-patient contient également tous les médicaments reçus, y compris ceux ne nécessitant pas d'ordonnance.

Les pharmaciens protègent la confidentialité de vos renseignements personnels.